

Les mensonges de Monsieur De Rugy sur les raisons de la hausse des tarifs de l'électricité

31 mai 2019



La vraie raison de la hausse des tarifs de l'électricité est liée à l'augmentation des prix de marché de l'électricité, elle-même expliquée principalement par la hausse des prix des matières premières (gaz en particulier), comme [la délibération de la CRE le décrit](#) : « L'évolution des tarifs réglementés de vente proposée par la CRE s'explique principalement par la conjoncture internationale, avec une hausse des prix des énergies depuis janvier 20181.

En effet, la hausse des prix des matières premières a entraîné une forte augmentation des prix de l'électricité sur les marchés de gros ». « L'électricité n'est d'ailleurs pas le seul produit concerné puisque l'INSEE calcule, pour 2018, une hausse de 14,7 % des produits pétroliers, de 22,3 % du fioul domestique et de 12 % du gaz. ».

En effet, le prix de marché de l'électricité est basé sur le coût marginal, c'est à dire le coût variable du moyen de production le plus cher en fonctionnement à chaque instant. La plupart du temps, il s'agit de moyens de production thermiques, gaz ou charbon, souvent hors de France mais accessible via les interconnexions. Ce prix de marché n'a pratiquement rien à voir avec les coûts de production de l'électricité en France, dépendant à 5% des productions thermiques. Ce prix de marché, décorrélé des coûts, ne permet pas de garantir leur recouvrement et peut conduire les producteurs à s'endetter, comme cela a été constaté dernièrement chez tous les gros producteurs sous l'effet de l'effondrement des prix du gaz. Par ailleurs, ils exposent les producteurs comme les consommateurs à une volatilité non intrinsèque au système. Et cela ne permet pas d'investir dans de bonnes conditions. Pour ces raisons, entre autres, l'électricité n'est pas un produit adapté au marché.

Les tarifs réglementés de vente ne visent plus à recouvrir les coûts du système mais, comme le note la CRE, « La tarification par empilement vise à garantir la « contestabilité » des TRVE, qui se définit comme « la faculté pour un opérateur concurrent d'EDF présent ou entrant sur le marché de la fourniture d'électricité de proposer, sur ce marché, des offres à prix égaux ou inférieurs aux tarifs réglementés ». En résumé, il s'agit de proposer des prix suffisamment hauts pour permettre la concurrence, et non plus d'imposer la concurrence pour faire baisser les prix !

Qu'un ministre en charge de l'énergie laisse penser que cette hausse des tarifs de l'électricité serait liée aux rémunérations trop élevées des salariés d'EDF, et en particulier à leur tarif agent, dénote soit d'une incompréhension totale de la construction des tarifs, soit d'une mauvaise fois absolue. Le coût total du tarif agent représente, d'après la Cour des Comptes elle-même, 295 millions d'euros par an (soit environ

1000 euros par an par ayant droit - agents ou retraité, soit 83 € par mois, quelle indécence !). Ces 295 M€ sont à rapporter au coût annuel du système électrique, de l'ordre de 40 Mds€ : cela représente donc 0,7%. Cet avantage n'a pas augmenté et n'a donc rien à voir avec la hausse des tarifs de l'électricité. D'une manière générale, M. De Rugy s'insurge contre la rémunération des salariés d'EDF qui, comme le souligne la Cour des Comptes, est plus élevée que celle du secteur : précisons que la Cour des Comptes évalue cette surévaluation à 8%, alors même que le seul critère de la taille d'entreprise explique des écarts du simple au double entre les salaires. Par ailleurs, si aucune entreprise ne peut être 8% au dessus de la moyenne, cela signifie que toutes les entreprises doivent avoir exactement le même salaire moyen : est-ce cela que souhaite le Ministre ?

Rappelons enfin que même la Cour des Comptes reconnaît une diminution de la masse salariale en 2017, liée principalement à la baisse des effectifs. A l'évidence et très logiquement, cela a été sans effet sur l'évolution du tarif de l'électricité.

SUD-Énergie, 30 mai 2019

Lire aussi : [Voir sur le site de SUD Energie](#)

- [Emplacement : ré-agir ensemble](#) > [Mobilisations et actualités](#) > [Actualités](#) >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Les-mensonges-de-Monsieur-De-Rugy-sur-les-raisons-de-la-hausse-des-tarifs-de-l>